PRIX DE L'ABONNEMENT
Edition Quotidienne

	Un An	6 Mois	3 Mois	1 Mois
POUR LES ETATS-UNIS	$12 00	$6 00	$3 00	$1 00
POUR L'ETRANGER	$15 15	$7 55	$3.75	$1 30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT
Edition Hebdomadaire

	Un An	6 Mois	3 Mois	1 Mois
POUR LES ETATS-UNIS	$2 00	$1 50	$1 00	25 cts
POUR L'ETRANGER	$1 00	$2.05	$1 55	$1 05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 18 NOVEMBRE 1909 83me Année

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

LES DEBATS DE L'AFFAIRE STEINHEIL

Duel tragique et mystère persistant.

DEUXIEME AUDIENCE.

Paris, 5 novembre

Les journaux ont raconté à son heure que, lors de la séance tragique qui suivit ses aveux, tandis que, les nerfs tendus, quelques-uns même les yeux encore mouillés de larmes, tous étaient brisés par les scènes atroces qu'ils venaient de vivre, seule, et sitôt son arrestation prononcée Mme Steinheil, subitement ressaisie, calme, souriante même, se serait mise avec un stupéfiant sang-froid à discuter l'article du Code sur lequel on la poursuivait.

Ce subit contraste, cette prodigieuse maîtrise de soi, pendant toute l'audience d'hier, audience qui fut peut-être, dans l'ininterrompu tourbillon des scènes qu'elle provoqua, le plus affolant tournoi qu'ait jamais vu cour d'assises, l'accusée n'a cessé d'en donner le spectacle.

Peu de femmes, nous l'avons dit déjà, possèdent à pareil degré le don du pathétique. Au moindre incident, son émotion, contenue d'abord, s'enfle, grandit, éclate bientôt en un superbe élan. Alors la voix hoquette de sanglots, les yeux étincellent de larmes, les bras se tordent en gestes tragiques, et puis soudain, à la même [illegible] un mot quelconque du [illegible] Tout cela tombe et, sèche, tranchante, avec d'inattendues dureté d'ironie—même voix pourtant, mais si différente qu'on la dirait d'une autre—elle rectifie une date, un mot, un détail....

Après la tragédie, la procédure. Et cela est si brusque, si subit, que l'auditeur est forcé de se demander si cette émotion de tout à l'heure ne serait pas un moyen, un de ces moyens comme en possèdent à un si admirable degré les Sarah Bernhardt, les Réjane, les Bartet.

Et que dirai-je de la procédure? De ce dossier formidable de près de quatre mille pièces, il n'est pas une cote qu'elle ne sache par cœur, pas une déposition dont elle ne semble connaître le point faible et malheur au président s'il se laisse aller à la moindre erreur. Dira-t-on que c'est le droit élémentaire de l'accusée? Certes; mais est-ce bien là la femme qui prétend, par la faiblesse et l'affolement, expliquer toutes les inexactitudes, toutes les contradictions, disons le mot après le président, tous les mensonges qui, depuis des mois, égarent la justice?

Qu'on m'entende bien. Il n'est point question ici d'accabler une femme, alors surtout que celle-ci a droit à deux titres qui commandent tout au moins la réserve: celui d'être mère et celui d'être accusée. Mais c'est le devoir du journaliste de dire impartialement à ceux qui lui font confiance ce qui lui apparaît être la vérité, quelle que puisse être cette vérité. Et c'est pourquoi, simplement, je traduis ici ce qu', à l'audience, était l'impression du plus grand nombre.

Et force est de le dire encore, dans cette inlassable énergie à ne pour ainsi dire jamais laisser le président poser une question sans d'avance y répondre par une autre, peut-être n'est-il pas impossible de voir le dessein arrêté d'égarer les débats, d'empêcher l'accusation de se prévaloir du moindre aveu, de la reconnaissance du moindre fait.

Aussi bien le problème demeure-t-il irrésolu, encore que, par l'implacable ténacité du président, certains incidents, comme par exemple celui de la pendule, que l'on verra tout à l'heure, se précisent en charges singulièrement accusatrices.

Autour du crime.

Dès le début, du reste, le président, résumant les débats d'hier, fait à l'accusée une observation qui pourrait être un bon conseil.

—Je pense, dit-il, que la nuit, qui porte conseil, vous a permis de réfléchir aux incidents de l'audience d'hier, plus longue que remplie, puisqu'elle nous a à peine permis d'aborder la veille même du crime.

"J'espère qu'aujourd'hui, nous bornant à la discussion précise et calme de tous les détails, nous éviterons les discours qui se sont produits hier sans utilité pour la vérité—et même pour vous.

"Je dirai plus: Si vous avez pu hier donner de façon toute spontanée votre défense, aujourd'hui la récidive serait plus grave, car, dans votre procédé de tout effleurer sans répondre à rien, MM. les jurés pourraient voir un calcul et non un élan de défense."

En défenseur avisé, Me Antony Aubin, qui sent le danger d'une pareille appréciation, riposte du tac au tac:

—Ma cliente a défendu avec véhémence son innocence; aujourd'hui elle sera plus calme; mais je ne puis laisser dire qu'elle ait agi par ce cui.

Cette petite passe d'armes terminée, les débats commencent, en effet, dans un calme relatif. Il ne durera pas longtemps.

Le président aborde d'abord les événements qui précédèrent la nuit fatale et dans lesquels l'accusation voit différentes charges.

C'est, en premier lieu, l'éloignement du chien Turc, qui toujours, lorsque Dick, le chien Steinheil, se trouvait au Vert Logis, faisait à la villa ce qu'on appelait l'intérim.

A cet éloignement ordonné par elle, Mme Steinheil a donné trois raisons. La première est qu'il sentait mauvais; or, tous ceux qui l'ont connu disent le contraire. La seconde est qu'il n'aurait jamais aboyé; or, ses maîtres le disent excellent chien de garde. La troisième est qu'il aurait crevé un dessin de M Steinheil, or, si le fait est exact, jamais le peintre, qui l'aimait beaucoup, n'aurait demandé son expulsion.

De ces trois raisons l'accusée n'en reconnait qu'une, la dernière, et, comme le président insiste:

—Ce n'est pas la peine que je réponde, s'écrie-t-elle, si vous ne voulez pas me croire.

—Oh! ne répondez pas si vous voulez, riposte le président; je ne vous en poserai pas moins les questions nécessaires. Et, je le répète, vos raisons sont contredites par tous les témoins.

A ces mots, l'accusée éclate en sanglots:

—C'est épouvantable, s'écrie-t-elle, de torturer ainsi une femme!....

—Tant pis pour l'accusation, déclare Me Antony Aubin, si l'attitude de ma cliente gêne l'accusation!

—Mais elle ne gêne personne! riposte le président.

Et l'on continue, sans beaucoup plus de calme.

Au dîner servi le soir par Rémy Couillard, le président rappelle qu'elle seule ne mangea pas du potage servi ce soir-là, contrairement aux habitudes de la maison.

—De ce fait, et à raison de la question de narcotique qui fut agitée, dit le président, je crois que l'avocat général tirera argument.

—Eh bien! tant mieux pour M. l'avocat général! riposte l'accusée, moqueuse.

—Oh! ne riez pas, madame, interrompt le président, sévère; une chose vous excuse: l'habitude d'avoir toujours été adulée. Aujourd'hui, hélas! l'heure des madrigaux est passée.

L'accusée bondit.

—Prenez en votre parti, s'écrie-t-elle; je lutterai jusqu'au bout. Vous pouvez me battre si vous voulez, j'ai confiance dans le jury.

—Personne ne vous battra; mais vous feriez mieux de répondre à mes questions.

L'interrogatoire continue. C'est le dîner, si gai par hasard, ce soir-là, que, sitôt fini, on dansa une ronde autour de la table et que M. Steinheil rieur s'écriait: "J'ai deux filles, la plus jeune est ma femme!"; puis le coucher de Mme Japy, que Mme Steinheil masse après avoir ôté ses bagues, et dont la jambe malade est enveloppée de ouate, c'est enfin les grogs que Mme Steinheil affirme avoir été préparés par M. Steinheil seul, qui lui apporta le sien dans son lit, celui de Marthe.

Le président fait observer 1° que cette chambre de Marthe était garnie d'un lit de fer, qui pouvait se prêter à un ligotage projeté, 2° qu'elle n'avait pas de sonnette, ce qui pourra être une excuse à invoquer pour n'avoir pas donné l'alarme.

—C'est maintenant la nuit, dit-il, faites le récit de ce qui s'est passé.

La nuit tragique

Alors d'une voix basse, qui bientôt va devenir vibrante, Mme Steinheil commence:

—Oh! cette nuit, je ne l'oublierai jamais! Soudain, je suis réveillée, un voile sur la figure, une main m'étreignant à la gorge. Je peux la repousser. Dans les glaces, j'ai ce spectacle terrifiant: à gauche, une femme à chignon roux, hideuse; à droite, un homme brun, grand, deux autres encore; tous vêtus en curés, sur la tête de larges chapeaux. Oh! cette vision terrible! toujours je la verrai, toujours je l'ai racontée.

—Sauf le jour où vous avez avoué avoir tout inventé, les hommes, les costumes, les revolvers, la lanterne, tout!

—Messieurs les jurés, si j'ai changé, si j'ai perdu la tête un jour, une nuit, j'ai été une année à ne plus changer. C'était à la justice à chercher, elle ne l'a pas fait, alors j'ai cherché, moi, je me suis adressée aux journaux, ils m'ont aidée et nous avons retrouvé la piste des lévites, grâce à cette carte trouvée dans le Métro. Si mon mari ne m'a pas protégée vivant, il l'a fait d'outre-tombre.

—Qu'ont dit les assassins?

—L'un des hommes m'a dit: "Où est l'argent?": la femme avait son revolver sur ma tempe, oh! j'en sens encore le froid; j'ai eu peur, j'ai indiqué le bureau. Puis la femme m'a dit: "Allons, la môme, dis où sont les bijoux!" et j'ai obéi encore. Et j'ai entendu ma mère qui criait: "Meg! Meg!" Puis ils sont revenus, les misérables, ils m'ont marché sur le ventre, m'ont frappée, bâillonnée, ligotée, j'ai perdu connaissance....

Tout cela est débité avec une horreur tragique d'un saisissant effet. Mais, un à un, le président va reprendre le récit, en montrer l'invraisemblance et, de suite, pied à pied, l'accusée discute, sans une faiblesse.

Les violences d'abord. Le président rappelle que, sur cinq interrogatoires, elle donna quatre versions différentes, pour déclarer enfin que tout était invention.

—Qu'importe ces variations de détail, répond-elle, et n'est-ce pas ridicule de torturer une femme pour des bêtises pareilles?

—Ce ne sera peut-être pas l'avis des jurés, riposte le président.

Et il rappelle la différence entre la température élevée prise par elle et la normale prise par la garde-malade.

—Cette femme a menti, dit-elle, et la preuve, c'est qu'elle se dit malade et n'ose venir ici.

Notons à ce sujet que, sur conclusion de Me Antony Aubin, M. le docteur Socquet est commis pour s'assurer de l'état de ladite garde.

Et nous voici au ligotage. On sait que l'accusée prétend avoir été liée par les pieds et par les mains; mais comment?

—Eh! le sais je, moi, s'écrie-t-elle: j'avais un tampon dans la bouche, un voile sur les yeux, je n'ai rien vu.

—Eh bien, tous les témoins qui vous ont délivrée: Rémy Couillard, l'ingénieur Lecocq, les docteurs, tous ont dit que c'était une comédie, du "chiqué".

—C'est faux, et si la justice avait fait son devoir, on eût su la vérité.

—Comment?

—En cernant le théâtre Hébren: on y eût trouvé ceux qui sont partis.

—Qui partis?

—Les deux individus qu'on a laissés s'enfuir.

—Quels individus? Comment les connaissez-vous?

—Ah! vous avez cherché partout, oui partout où il ne fallait pas. Vous vous êtes contentés de me prendre moi, et quand on m'a écoutée, enfin, il était trop tard, ils étaient partis!

Et l'on passe au tampon d'ouate.

—Ah! oui, s'écrie de suite l'accusée avec ironie, vous allez discuter cette question ridicule de salive ou pas de salive.

—Il n'y a rien de ridicule, et nous entendrons les témoins.

—Eh bien! entendez-les, ce sera encore plus drôle.

—Madame, riposte sévèrement le président, vous êtes accusée d'avoir tué votre mère, le mot drôle sonne mal dans votre bouche.

Et il rappelle que l'identité du tampon qu'elle prétend avoir eu dans la bouche ne peut être contestée, car elle défendit qu'on y touchât jusqu'à l'arrivée des docteurs. Or, l'expertise chimique a irréfutablement établi que jamais ce tampon n'a été en contact avec salive humaine.

—Vous voudriez que je m'incline, s'écrie-t-elle! eh bien, non! que ce soit un tampon ou un chien que vous me jetiez à la tête, peu importe, je lutterai, et la preuve que je n'ai pas tué ma mère, c'est que j'ai toujours été bonne pour elle.

Invraisemblances et contradiction.

Fatiguée, Mme Steinheil demande une suspension d'audience, puis la lutte reprend plus acharnée encore.

—Différentes hypothèses se présentent pour l'exécution du crime. Vous avez pu le commettre seule ou avec un complice, dit le président.

—Si j'ai un complice, pourquoi n'est-il pas à mes côtés.

—Les complices sont parfois jugés plus tard. Il est possible qu'un coauteur soit venu pour tuer seulement votre mari et que votre mère, cardiaque, ait succombé à l'émotion. Ce serait alors "l'alibi de votre mère".

A ces mots, l'accusée a un sursaut d'indignation superbe.

—Oh! l'alibi de ma mère! Mais c'est odieux, cela!

—L'accusation ne dira pas cela: elle dira que c'est vous l'assassin de votre mari, comme de votre mère.

—Et tout cela, n'est-ce pas, s'écrie-t-elle railleuse, pour épouser M. Borderel, que j'ai vu six fois!

—N'interrompez donc pas tout le temps!

EM. BOCQ.

A continuer.

DEPECHES Télégraphiques

UN INCENDIE

Chicago, 17 novembre — Le major général Frederick Dent Grant, commandant du département des lacs, a été chassé de sa résidence, 1400 avenue Dearborn, aujourd'hui, par un incendie qui a éclaté dans le soubassement et a menacé pendant quelques instants de détruire la maison.

Le général Grant a aidé Mme Grant à se sauver en la faisant grimper d'une fenêtre de sa chambre sur la toiture du porche d'où elle est descendue à terre sur une échelle que les pompiers lui ont tendue.

Le feu a été éteint sans causer de grands dégâts et à part l'ennui qu'ils ont eu de fuir précipitamment par un grand froid le général et Mme Grant n'ont pas souffert de leur épreuve.

—o—

Nègre tué par un enfant.

Knoxville, Tenn., 17 novembre—Paul Moore, un enfant d'une quinzaine d'années, employé dans une épicerie de cette localité, a tiré un coup de fusil sur un nègre, le blessant mortellement. Moore déclare pour sa défense que le noir après avoir pénétré dans le magasin s'est avancé sur lui d'un air menaçant et que considérant sa vie en danger il s'est emparé d'une arme et a fait feu.

La mine de St-Paul est toujours en feu.

Cherry, Ill., 17 novembre—Le feu fait toujours rage dans les galeries de la mine de St-Paul et il s'écoulera probablement plusieurs jours avant que l'on ne puisse retirer les cadavres des 320 ouvriers entombés dans la mine.

La température à l'orifice du puits principal était de 115 degrés ce matin, en dépit des tonnes d'eau qui la nuit dernière ont été déversées dans les galeries. Cette tentative d'inonder la mine n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. L'eau avant d'atteindre le foyer de l'incendie s'est transformée en vapeur qui, mélangée avec les gaz de charbon, a failli provoquer ce matin une formidable explosion. Les ingénieurs ont heureusement aperçu le danger à temps et ont immédiatement fait ouvrir les puits de ventilation donnant ainsi issue à la vapeur et au gaz.

A l'heure actuelle l'entrée du puits principal, autour de laquelle se presse toujours une foule de femmes et d'orphelins en pleurs, est gardée par un détachement de troupes.

Cette mesure a été prise par M. Deneen, gouverneur de l'Illinois, qui a jugé prudent d'envoyer des soldats sur les lieux afin de prévenir toute démonstration lorsque les cadavres des mineurs seront ramenés à la surface.

Pour le présent l'ordre le plus complet règne dans le charbonnage et aucunes menaces n'ont été proférées contre les directeurs de la mine, aussi la mesure du gouverneur Deneen est-elle vivement critiquée de toutes parts.

—o—

Maladie de la duchesse de Manchester.

Londres, 17 novembre—La duchesse douairière Consuelo de Manchester, autrefois Mlle Consuelo Yznaga de New York, qui est gravement malade depuis quelque temps, était dans un état critique aujourd'hui.

—o—

Nouvelles favorables.

New York, 17 novembre—Les nouvelles reçues ce matin de l'hôpital St-Vincent, au sujet de l'ex-Secrétaire de la Trésorerie John G. Carlisle, étaient à l'effet qu'il avait encore passé une bonne nuit et que son état était considéré plus satisfaisant.

—o—

Célébration du Jour d'Actions de Grâces.

Washington, D. C., 17 novembre—Des cérémonies imposantes auront lieu à l'église catholique de St-Patrick, en cette ville, le Jour d'Actions de Grâces, et comprendront une grand'messe solennelle qui sera dite en présence du Cardinal Gibbons, de Monseigneur Falconio, le délégué papal et autres.

Le président Taft, le vice-président Sherman, des membres du cabinet, du corps diplomatique et de la Cour Suprême des Etats-Unis, des représentants au Congrès et des prélats catholiques éminents assisteront à cette célébration d'actions de grâce Pan-Américaine.

Des invitations ont déjà été faites par le Rév. William T. Russel, curé de l'église, de St Patrick et une des premières lettres d'acceptation a été reçue du Président. Des membres du Congrès Pan Américain seront aussi présents à la cérémonie.

—o—

Duffy's Pure Malt Whiskey

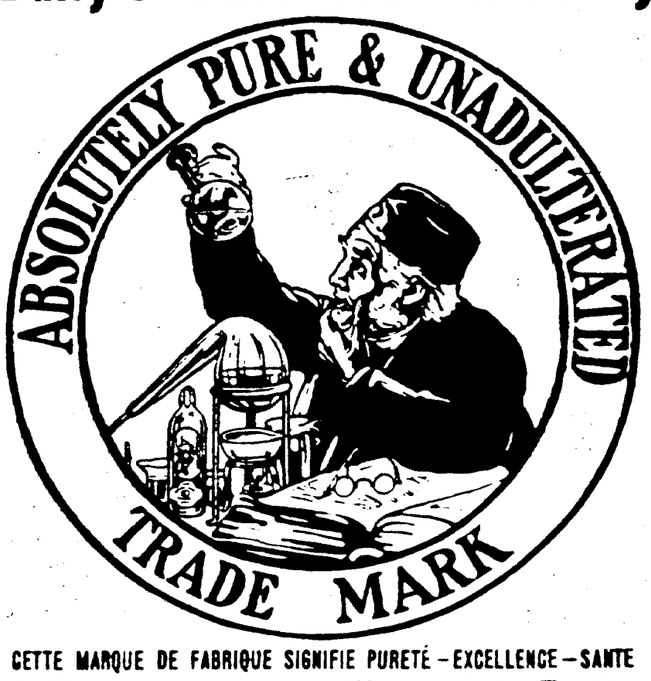

CETTE MARQUE DE FABRIQUE SIGNIFIE PURETÉ—EXCELLENCE—SANTE

Médicament pour l'Humanité Entière

Mr. Horace R. Butts, de Providence, R. I., un soldat de l'Armée des E.-U., eût il y a quelques années, en raison des rigueurs de la vie militaire, une dyspepsie et de tels maux d'estomac qu'il pouvait à peine manger. Il prit du Duffy's Pure Malt Whiskey, qui le soulagea immédiatement. Il le recommande comme un stimulant qui donne de la vigueur et un remède qui reconstitue le système.

"J'ai pris du Duffy's Pure Malt Whiskey pendant bien des années et je l'ai trouvé tel qu'on le représente. Pendant mes vingt-quatre années de service dans l'Armée des E.-U. je fus constamment transféré d'un endroit à un autre. Mon estomac et ma digestion se ressentirent de ce changement perpétuel de climat et d'eau, et j'en arrivai à ne pouvoir presque plus rien manger. Sur l'avis d'un ami j'achetai une bouteille de Duffy's Pure Malt Whiskey, dont j'obtins immédiatement de bons résultats. Ceci date de dix-huit ans. Depuis lors je ne puis me passer de ce Whiskey et je le recommande à tous ceux qui ont besoin d'un stimulant fortifiant et désirent reconstituer leur système.

AVIS.—Quand vous demandez à votre pharmacien, épicier ou fournisseur du Duffy's Pure Malt Whiskey soyez sûr d'avoir le véritable. C'est le seul malt whiskey médicinal absolument pur et il ne se vend qu'en bouteilles cachetées; jamais en vrac. Prix $1 00. Cherchez la marque de fabrique, le "Vieux Chimiste", sur l'étiquette, et assurez-vous que le cachet qui recouvre le bouchon est intact. Ecrivez au Département Médical, The Duffy Malt Whiskey Co., Rochester, N. Y., pour avoir une brochure médicale illustrée et des avis gratuits.

Une Parfaite Torréfaction

CAFE "UNION" 20c la lb.

Toujours uniformément mêlé et grillé. Toujours moulu comme il convient. Toujours la délicieuse saveur et l'arome excellent du bon café.

Essayez ce mélange incomparable.

Chez tous les épiciers.

MERCHANTS COFFEE CO., of New Orleans, Limited.

BEN. C. CASANAS, Président.

21 oct—2m—jeu dim mar

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

124 pieds rue N. Remparts—100 pieds rue Iberville.

FRANCIS MAESTRI.

VOUS Y VERREZ LA PLUS BELLE EXPOSITION DE

MEUBLES

En ville dans la plus Grande Vitrine au Sud—124 pieds de long, remplie de Meubles de la Meilleure Qualité que nous vendons moins cher qu'on ne vous ferait payer ailleurs des marchandises inférieures. Nous pouvons meubler votre

MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

Et Bien le Faire—Exactement comme vous le voulez.

Si ce sont des Meubles et des Ornements pour la Maison qu'il vous faut, vous les trouverez ici, et vous aurez l'embarras du choix.

Venez que nous vous fassions voir—il n'est pas nécessaire que vous achetiez, et vous ne regretterez pas votre visite même si vous n'achetez rien.

Nous agrandissons notre magasin en étendant l'espace en vente le chaussée—il nous faudait le faire, les affaires l'exigeant.

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

AU Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 943

UN SEUL MAGASIN. LE GRAND. PAS DE SUCCURSALES.